

REGLEMENT

Art 1 : La CASTEIDIENNE 2024 est fixée au dimanche 19 mai 2024 ; 9h15 départ Marche 11Km, 9h00 départ VTT 32Km non Chronométré. 9h15 départ Trail 18,5km, 10h départ Course sur route 10Km chronométré, heure limite d'inscription 15minutes avant les départs.

Art 2 : Le Trail 18,5km, la marche 11km, le VTT 32km, la Course Route 10km sont balisés sur l'ensemble du parcours les consignes sur les parcours vous seront données lors de chaque départ. Les départs et arrivées sont donnés devant la Mairie du village. Le VTT et la marche ne sont pas chronométrés. La course route et le Trail sont chronométrés.

Sûr l'ensemble des parcours il est indispensable de respecter le code de La route. L'ensemble des circuits courses sont sécurisés par des signaleurs bénévoles. Veillez à respecter leurs consignes ils sont là pour votre sécurité, tout manquement aux règles élémentaires de sécurité entrainera un retrait du dossard et une disqualification pour les compétiteurs.

Art 3 : Les courses Trail 18,5km et route 10km sont ouvertes aux licenciés (e) et non licenciés (e) majeurs, possédant un certificat médical de moins de 1an.

L'organisation des secours sera faite par le **CENTRE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME DU BEARN.**

Art 4 : Conformément au code de la route chaque participant se voit l'obligation du respect de ses règles. Des signaleurs de course bénévoles seront présents sur chaque Intersection de route, respecter leurs consignes.

Art 5 : Le chronométrage sera effectué par dossard et système informatique de comptage ; tous les concurrents aux courses (Trail 18,5Km et 10Km route) seront munis d'un dossard de différentes couleurs. Le chronométrage ne s'arrêtera qu'au dernier arrivant.

Art 6 : Chaque participant recevra un lot. Des récompenses et des tirages aux sorts d'une valeur de 2000 € seront effectués pour les participants aux épreuves. Pour le Trail 18,5km et 10Km récompense au Scratch féminin masculin et Scratch Vétérain féminin masculin. Pas de cumul de gain.

Art 7 : les inscriptions sont au tarif de 12€ pour le Trail 18,5Km et 10€ pour la course route 10Km, Marche 3€, VTT 32km 6€ . Les inscriptions pour les courses TRAIL 18,5km et COURSE 10km peuvent se faire sur le site Pyrénées chrono, les autres inscriptions VTT et Marche sur place. Coordonnées organisateurs Didier Hau 0783564509 ; André Corlobé : 06 73 37 13 48.

Attention épreuve chronométrée : Chaque concurrents devra présenter la photocopie Soit d'une licence Athlé compétition délivré par la FFA, soit **un certificat médical de moins de 1 an et portant la mention" ne présente pas de contre-indication à la pratique de la course à pied. Les dossards devront être retirés à la Mairie du village le 19 mai 2024 dans la limite des 15 minutes avant les départs.**

Art 8 : Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la Courbet Assurance Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art 9 : Les concurrents par leur inscription, autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audio-visuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prise à l'occasion de leur participation aux épreuves de la CASTEIDIENNE. Conformément à la loi informatique et des libertés du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant. S'ils ne souhaitent pas être amenés à recevoir des propositions, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisation en indiquant nom, prénom, adresse.

Art 10 : La participation à la CASTEIDIENNE suppose l'acceptation du présent règlement et vaut engagement à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage.

En m'inscrivant, je m'engage à : Respecter l'environnement : la nature est belle et la route n'est pas une poubelle, en toutes circonstances, promenade, entraînement ou compétition, je conserve les déchets et emballages en attendant le lieu prévu pour m'en débarrasser. Des sacs poubelles seront mis à votre disposition aux ravitaillements. La CASTEIDIENNE s'inscrit dans une démarche de développement durable avec l'association TRF « Trail Runner Foundation



», et ce par des actions simples et concrètes. Les participants prendront toutes les dispositions pour ne pas dégrader l'environnement dans lequel ils évoluent. Ne rien jeter par terre, que ce soit sur le site du départ – Arrivé ou sur les parcours des courses, utiliser le moins possible de matière plastiques ou non recyclables, conserver mes déchets et emballages en attendant les lieux prévus pour m'en débarrasser : poubelles prévues à cet effet. Ma recherche de performance ne doit pas se faire au détriment du respect d'autrui et celui de l'environnement. Je m'engage donc à faire preuve de courtoisie envers les autres participants et les organisateurs, à respecter la signalisation mise en place et à respecter les consignes qui me seront données.